

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 83 (1938)
Heft: 6

Rubrik: Chronique suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUE SUISSE

A propos de la nomination d'un nouveau sous-chef de l'état-major général. — Le colonel E.M.G. Hans Frick.

Nul n'ignore qu'un des problèmes les plus délicats qui se pose dans le domaine de l'organisation militaire est celui du passage de l'armée de paix au régime de guerre. C'est notamment le cas des armées de milices, dont certains rouages — haut commandement et état-major, par exemple — ne peuvent fonctionner à plein rendement que lors d'une mobilisation en vue d'un service actif.

Or, la phase de mobilisation et de concentration qui précède obligatoirement la mise en œuvre de toute armée nationale est devenue singulièrement critique depuis qu'a disparu la notion traditionnelle des préliminaires diplomatiques et que des armes telles que l'aviation et les troupes motorisées permettent de réaliser et d'exploiter le concept de la surprise stratégique.

Cela étant, il importe que l'armée du temps de paix puisse être mobilisée sans retard à l'heure d'un conflit possible et que cette opération se déroule avec harmonie. C'est l'argument capital qui constitue la base de notre réorganisation militaire et qui, notamment, justifie la création de notre couverture frontière. C'est aussi la raison pour laquelle doit être prévu et organisé, en temps de paix déjà, un haut commandement susceptible de se préparer, dans un délai utile, à sa mission de guerre.

Dans le domaine plus restreint du Service de l'état-major général, c'est le mérite incontestable de son chef actuel que de s'efforcer d'adapter progressivement le mécanisme de cet important élément de l'armée aux exigences de son fonctionnement sur pied de guerre. La récente création de la section des fortifications et celle de l'économie de guerre témoignent du développement organique qu'a subi notre état-major depuis deux ans. Pareillement, la nomination, il y a une année, d'un sous-chef d'état-major (colonel-divisionnaire Huber) et celle, datant de ce mois, d'un second sous-chef (colonel E.M.G. Frick) vont permettre de constituer, dès le temps de paix, les importants « groupements d'affaires » (Front et arrières) indispensables au bon

fonctionnement de tout état-major et seuls susceptibles d'assurer une harmonieuse coordination des efforts. De cette manière, le Service de l'état-major général pourra, le moment venu, devenir automatiquement état-major de l'armée de campagne, à laquelle il s'incorporera sans perturbations internes. Et lorsque la question du haut-commandement aura été logiquement résolue, on pourra affirmer avec conviction que notre armée moderne constitue un instrument de guerre capable d'affronter avec un maximum de rendement et de puissance les réalités du champ de bataille.



Le colonel E.M.G. HANS FRICK,
nouveau sous-chef de l'état-major général.

La nomination du *colonel H. Frick* à la fonction de sous-chef d'état-major chargé des affaires du front est particulièrement heureuse. Elle a été accueillie avec la plus grande sympathie par tous ceux qui connaissent et apprécient cet officier de valeur.

Né à Zurich en 1888, le colonel Frick suivit dans cette ville les écoles et le gymnase littéraire. Après avoir obtenu sa maturité en 1906, il s'adonne à l'étude de l'histoire générale et de l'histoire de l'art aux universités de Zurich et de Munich. Il obtint le grade de docteur en philosophie en 1912.

Ses études terminées, le colonel Frick se voue à la carrière militaire, vers laquelle l'attirent d'instinct son goût du commandement et un idéal patriotique dont on peut bien dire qu'il inspira toute sa fertile carrière. Aspirant-instructeur en 1911, puis instructeur à l'ancienne 5^e division, de 1914 à 1922 et à la 3^e division, dès 1923, il passe chef de la section de l'instruction au Service de l'état-major général, qu'il dirige depuis 1929. Commandant de plusieurs de nos cours d'état-major général et, depuis plus d'une année chef de la section des opérations, le colonel Frick a eu de ce fait l'occasion d'étudier les multiples problèmes qui se posent en permanence à l'état-major. C'est dire avec quelle autorité et quelle expérience cet officier aborde sa nouvelle activité de sous-chef.

Comme officier de troupe, le colonel Frick sort de l'infanterie, son arme d'origine. Il y fut lieutenant en 1909, capitaine en 1917. En mai 1923, il est transféré à l'état-major général et affecté au Gothard. Nommé major, fin 1923, il commande, trois ans plus tard, le bat. fus. 98. Sa promotion de lieutenant-colonel date de fin 1929 (E.M. 2^e C.A.) Après avoir commandé le régiment 28, il est nommé colonel à la fin de 1935. C'est dans ce grade qu'il fonctionne, aux grandes manœuvres de 1936, comme chef d'état-major du parti rouge opposé à la 6^e division. Enfin, le colonel Frick a effectué un stage d'une année (1928-29) dans l'armée italienne et a été envoyé en mission aux manœuvres allemandes de 1937.

La récente promotion du colonel Frick récompense, à juste titre, l'un de nos meilleurs officiers, dont le talent s'est affirmé au cours de son enseignement dans nos écoles centrales et d'état-major et dans de nombreuses études, qui font de lui également un de nos écrivains militaires les plus autorisés.

La *Revue militaire suisse* a tenu à rendre hommage à cet officier supérieur dont la belle carrière fait honneur à notre armée.

(*Réd.*)
